

Nancy, le 12/09/2022

Affaire suivie par :

Mme Anne-Marie LEYGONIE

IEN NANCY 1

Tél : 03.83.93.56.08

Mél : anne-marie.leygonie@ac-nancy-metz.fr

Mme Marie GENTILE

IEN BRIEY

Tel : 03 82 46 22 99

Mel : marie.gentile@ac-nancy-metz.fr

Mme Nelly REICHERT

Conseillère Pédagogique chargée de mission Langues vivantes

Pôle pédagogique

Tel: 0383935609

Mel: Nelly.Reichert@ac-nancy-metz.fr

Madame Kheira MEHRAZ

Conseillère Pédagogique chargée de mission Langues vivantes

Pôle pédagogique

Tel: 0383935609

Mel : Kheira.Mehraz@ac-nancy-metz.fr

DSDEN de Meurthe et Moselle

9 rue des Brice - Rond-point Marguerite - CS 30 013 - 54035 Nancy Cedex

Tél : 03 83 93 56 03 • Fax : 03 83 93 56 66

Le Directeur académique
des services de l'Éducation nationale
de Meurthe-et-Moselle

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs,
Mesdames et Messieurs les Enseignants,

Objet : enseignement des langues Vivantes à l'école - année 2022/2023

Référence : PhT/AML/22-23_6

L'académie de Nancy Metz est une académie ouverte sur l'Europe et l'international. Outre la maîtrise de la langue anglaise, elle poursuit ses efforts sur l'apprentissage de l'allemand, « langue des voisins ».

A l'école maternelle, l'éveil à la diversité linguistique contribue à conduire les élèves sur le chemin des compétences linguistiques, métalinguistiques et plurilingues en développant des attitudes et compétences spécifiques. Le développement de l'éveil linguistique reste une priorité pour sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge. La démarche de [la mélodie des langues](#) donne, par exemple, aux équipes enseignantes des pistes pour conduire des activités afin d'éduquer l'oreille et d'aiguiser la curiosité des élèves dès le cycle 1.

Le département de Meurthe-et-Moselle encourage également l'entrée des écoles dans le réseau des « [écoles maternelles bilingues Élysée](#) » pour offrir aux élèves qui apprendront l'allemand dès le CP, un apprentissage plus précoce. Ce dispositif concerne les écoles maternelles dont les écoles élémentaires dispensent l'allemand dès le CP. Pour entrer dans ce dispositif, un enseignant de l'école maternelle doit avoir le niveau B2/C1. Dans le cadre de la convention signée au niveau académique, des partenariats sont possibles, comme actuellement celui de Région de la Sarre. Madame Kheira MEHRAZ, conseillère pédagogique départementale, peut accompagner les écoles dans la recherche de partenaires.

Une politique volontariste en faveur de l'enseignement de l'allemand impose de construire les compétences linguistiques des enseignants. En élémentaire, l'effort important de formation est poursuivi pour accompagner les enseignants entrant dans le dispositif des « écoles plurilingues ». Ces écoles dispensent l'apprentissage massé de l'allemand au cours du cycle 3 : dernier trimestre au CM1 suivi des deux premiers trimestres au CM2. En Meurthe-et-Moselle 63 écoles sont d'ores et déjà investies dans ce programme. Les enseignants dispensant l'allemand ont un niveau A2-B1 au moment de l'entrée dans le dispositif. Ils bénéficient d'une formation départementale statutaire de 54 heures et d'autres formations qualifiantes proposées par l'Université de Lorraine (D.U.) ou le Goethe Institut. L'objectif fixé par la convention cadre est d'arriver, à ce que dans le premier degré, l'ensemble des élèves de l'académie de Nancy-Metz puisse bénéficier d'un apprentissage de l'allemand d'ici 2035 en plus de l'anglais. En outre, dans le département de Meurthe-Moselle, 26 écoles dispensent l'allemand dès le CP. Le niveau B2 est requis pour accéder à un poste fléché.

Plusieurs écoles élémentaires dans le département sont entrées progressivement depuis 2011 dans des dispositifs d'immersion. Les enseignants de ces classes assurent une partie des enseignements et des activités pédagogiques en langue étrangère. Le niveau C1 est requis pour accéder à ce poste à profil.

Des assistants étrangers sont également mobilisés chaque année dans le département. Ils interviennent par projets dans les écoles mais également en visioconférence pour les élèves des écoles les plus éloignées. L'engagement du département pour le développement des langues se traduit aussi par l'achat de matériel et d'équipements nécessaires aux pratiques pédagogiques.

Un accompagnement est également apporté pour mener à bien tout projet visant l'ouverture internationale que ce soit au niveau des mobilités physiques ou virtuelles d'enseignants et d'élèves, des programmes d'échanges et d'actions de formation à l'étranger pour les enseignants ou encore les démarches de labélisation pour les écoles (Euroscol). Voir le [détail des actions d'ouverture à l'international](#). Vous pouvez contacter Madame Nelly REICHERT pour tout renseignement complémentaire.

Je vous informe, qu'à partir de cette année, les entretiens en langue étrangère (anglais ou allemand) seront proposés, courant novembre, pour les enseignants qui ne disposent pas de diplômes de Langues et qui souhaiteraient valider une habilitation de niveau B2 ou C1. Ces entretiens seront dissociés des opérations du mouvement des personnels. Une seule campagne de validation du niveau de langue sera organisée pour l'année scolaire 2022-2023.

L'habilitation ou le diplôme constitue un préalable pour candidater à un poste à profil d'immersion (anglais ou allemand) ou à un poste fléché allemand.

Lors des opérations du mouvement (postes à profil ou mouvement informatisé), seuls les enseignants disposant d'un diplôme ou d'une habilitation langue pourront candidater pour ce type de postes. De plus, un entretien complémentaire centré sur l'enseignement des langues vivantes sera nécessaire pour accéder aux postes à profil d'immersion.

Les directeurs et directrices des écoles veillent à la bonne organisation de l'enseignement des langues vivantes en s'appuyant sur la note ci-jointe. Tous les enseignants contribuent ainsi à la mise en œuvre de cet enseignement. La participation de chacun est indispensable pour renseigner [l'enquête enseignants](#). [Le déploiement des langues vivantes](#) s'appuie sur cette enquête pour permettre de valoriser le potentiel linguistique des enseignants, de mettre en place l'accompagnement professionnel, et *in fine*, de mieux correspondre aux besoins des élèves. Je remercie les nouveaux enseignants du département de renseigner individuellement ce recueil de compétence, ou pour les enseignants qui l'ont déjà complété les années précédentes, de le réactualiser pour le **14 octobre 2022**.

Je vous remercie pour votre engagement dans ce dispositif d'enseignement des langues vivantes dont l'efficacité grâce à tous, se renforce chaque année.


Le Directeur académique
Philippe TIQUET

LES LANGUES VIVANTES DANS LE 1ER DEGRÉ

RENTREE 2022

Conformément à la circulaire de rentrée du 23-6-2021 paru au [Bulletin officiel n°25 du 24 juin 2021](#) et en référence aux dix points du [Plan Langues Vivantes](#), l'enseignement des langues vivantes se décline de la manière suivante:

1. Favoriser une précocité de l'exposition

À l'école maternelle

« A l'école maternelle, les élèves vont découvrir l'existence de langues, parfois très différentes de celles qu'ils connaissent. Dans des situations ludiques ou auxquelles ils peuvent donner du sens ; ils prennent conscience que la communication peut passer par d'autres langues que le français.

L'éveil à la diversité linguistique fonde le parcours de l'élève dans ce domaine, étape initiale d'un continuum d'apprentissage qui se poursuivra tout au long de la scolarité. Il constitue le tout premier contact avec la pluralité des langues dans le cadre scolaire. Il est important de valoriser la langue d'origine des enfants multilingues, ou non francophones. Par les activités ludiques et réflexives qu'il mobilise, l'éveil à la diversité linguistique contribue au développement de la conscience phonologique et du langage oral, à la consolidation de la maîtrise du français et à l'ensemble des objectifs de l'école maternelle, en faisant place à la sensibilité, à la sensorialité, aux compétences motrices, relationnelles et cognitives des élèves. »

À l'école élémentaire

En prenant appui sur les acquisitions de l'école maternelle, l'apprentissage repose sur cinq activités langagières en référence au niveau A1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)

Au cycle 2	Au cycle 3
<ul style="list-style-type: none">- Compréhension de l'oral,- Expression orale en continu,- Expression orale en interaction.	<ul style="list-style-type: none">- Compréhension de l'oral,- Expression orale en continu,- Expression orale en interaction,- Compréhension de l'écrit- Expression écrite.

Des ressources sont disponibles sur le site de la DSDEN 54 espace pédagogique – [Langues vivantes](#)

Au collège

La validation du niveau A1 du CECRL est effectuée en fin de cycle 3 donc en classe de 6^{ème}. Des temps d'observations croisées entre professeurs des écoles et professeurs de collège sont préconisés en classe de CM2 et de 6^{ème} afin de permettre une mise en évidence du niveau de compétence déjà acquis en langue vivante à la fin de l'école primaire et de garantir la continuité des apprentissages. [Les ressources](#) sont disponibles sur le portail académique des langues vivantes.

2. Favoriser une régularité de l'exposition

La réactivation régulière des apprentissages dans le temps constitue un facteur déterminant dans le développement des compétences linguistiques. Les modalités d'organisation de l'enseignement des langues font l'objet d'une réflexion au sein de l'équipe pédagogique.

La durée annuelle des enseignements de langues vivantes s'élève à 54 heures à raison d'1h30 par semaine, à répartir quel que soit le niveau, en séances quotidiennes de 20 à 25 minutes

([Guide](#) pour l'enseignement des langues vivantes « Oser les langues vivantes étrangères à l'école », MEN, juillet 2019, page 7)

3. Rendre l'enseignement plus structuré et progressif

La première partie de ce [guide](#) pose les éléments du cadre conceptuel que le professeur pourra s'approprier pour asseoir sa pratique sur un socle solide. Il rappelle les attendus définis par les textes réglementaires qui régissent cet enseignement et s'appuie sur les apports de la recherche pour prodiguer des conseils très concrets de mise en œuvre en classe. Les exemples de mise en œuvre qui constituent la seconde partie suivent un schéma qui consiste à montrer comment un parcours cohérent en langue peut être construit de l'école à l'arrivée au collège.

4. Utiliser toutes les ressources du numérique et de l'intelligence artificielle

Le numérique facilite le recours aux documents authentiques. De nombreux outils, comme l'ENT de l'école par exemple, permettent de constituer une banque de données de traces sonores pour les élèves qui leur permettra de réécouter en classe ou hors la classe, les comptines, poèmes, chants, récits courts et albums entendus et appris en classe, voire les dialogues et saynètes créés par les élèves et enregistrés par le professeur. Ainsi l'espace d'apprentissage n'est plus réservé à la seule salle de classe et le numérique devient un élément facilitateur pour différencier les apprentissages et individualiser les parcours linguistiques.

5. Inscrire le parcours des élèves dans un cadre de référence européen

Il s'agit d'offrir une certification aux élèves qui suivent un parcours renforcé en anglais et allemand sur le département (écoles "d'immersion" existantes). De même il est possible pour les enseignants des écoles dispensant un enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique, de passer une [certification complémentaire](#).

6. Mieux accompagner les professeurs pendant leur formation continue

Le département s'appuie sur l'augmentation du programme ERASMUS+ pour multiplier par deux le nombre de professeurs qui partent en mobilité. Les professeurs du premier Degré ont la possibilité de passer la certification complémentaire leur permettant d'enseigner en langue étrangère en dehors de dispositifs spécifiques. Les enseignants entrant dans le dispositif [des écoles plurilingues](#) bénéficient d'une formation départementale.

7. Multiplier les écoles et établissements bilingues et internationaux

Le label « [Euroscol](#) » vise à reconnaître la mobilisation des écoles et des établissements scolaires publics ou privés sous contrat s'inscrivant dans une dynamique européenne, par le portage et la participation à des projets et par la construction de parcours européens dans la perspective de la création d'un Espace européen de l'éducation.